

Tower Research Capital Europe Limited

Numéro de référence de la société 466464

The Minster Building, 21 Mincing Lane, London EC3R 7AG, United Kingdom

Divulgations prudentielles pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2023

Index de section

1. Introduction
2. Aperçu de la divulgation et description de l'entreprise
3. Dispositions de gouvernance interne à TRCEL
4. Objectifs et politiques de gestion des risques
5. Portée de l'application
6. Capitaux propres
7. Aperçu de l'exposition au risque selon le facteur K
8. Exigence de frais généraux fixes selon le facteur K
9. Exigences en matière de capitaux propres et d'adéquation du capital au 31 décembre 2023
10. Divulgations relatives à la rémunération
11. Politique de placement

1. Introduction

Les divulgations suivantes sont fournies conformément aux exigences énoncées dans le MIFIDPRU 8 du manuel sur la prudence de la FCA. Les divulgations n'ont pas été vérifiées par les vérificateurs légaux de la société.

2. Aperçu de la divulgation et description de l'entreprise

Tower Research Capital Europe Limited (« TRCEL » ou la « société ») est une société de placement sans indication de nom de serveur (SNI) selon le MIFIDPRU de 750 000 £, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority (« FCA »). L'activité principale de la société en 2023 était la négociation exclusive d'actions et de contrats à terme sur divers sites de négociation réglementés. Les données présentées dans ce rapport font référence à la position réglementaire de TRCEL au 31 décembre 2023. Le cadre prudentiel de TRCEL est indiqué dans le Manuel de la FCA sous le guide sur la prudence MIFIDPRU pour les sociétés de placement MiFID.

Ces divulgations prudentielles ont été préparées uniquement pour se conformer aux exigences réglementaires afin de fournir de l'information publique sur les objectifs et les politiques de gestion des risques de la société, la gouvernance, les fonds propres, la situation du capital et son approche pour évaluer l'adéquation de son capital et son exposition aux risques pour le marché et la société.

Les divulgations seront émises au moins une fois par année et seront publiées sur le site Web de la Société à l'adresse www.tower-research.com/disclaimers/ dès que possible après la rédaction de son rapport annuel et de ses états financiers.

3. Dispositions de gouvernance interne à TRCEL

Voici les dispositions de gouvernance chez TRCEL au 31 décembre 2023 :

3.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de TRCEL (le « conseil ») détermine les objectifs stratégiques de la société et a la responsabilité ultime de s'assurer que tous les risques sont gérés correctement. En collaboration avec le soutien et les conseils du comité des risques, le conseil d'administration détermine l'appétence pour le risque de TRCEL et la façon dont la gestion des risques d'entreprise doit être gérée. Le conseil se réunit tous les trimestres.

Un représentant du service de la conformité assiste aux réunions du conseil afin de fournir des renseignements supplémentaires sur la gestion pour aider le conseil à prendre des décisions éclairées concernant la stratégie d'affaires et la surveillance des risques.

3.2 Comité des risques

Le comité des risques (ci-après « CR ») forme le principal organisme de gouvernance pour évaluer l'environnement de risque quotidien de la société et se réunit une fois par trimestre, ou plus régulièrement, au besoin.

Le comité des risques a un certain nombre de responsabilités, notamment :

- conseiller et soutenir le conseil d'administration sur l'appétence et la stratégie de risque actuel et futur de TRCEL, ainsi que la mise en œuvre de cette stratégie pour s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs commerciaux, à la culture d'entreprise et aux valeurs de TRCEL;
- superviser la mise en œuvre des stratégies de gestion du capital et des liquidités, ainsi que pour tous les autres risques pertinents, comme le risque sur le marché, le risque pour l'entreprise, le risque opérationnel (y compris les risques juridiques et liés aux TI) et les risques liés à la réputation, afin d'évaluer leur adéquation par rapport à l'appétence pour le risque et à la stratégie approuvées;
- fournir au conseil des recommandations sur les ajustements nécessaires à la stratégie de risque résultant, entre autres, des changements dans le modèle d'affaires de TRCEL, des développements du marché ou des recommandations faites par la fonction de gestion des risques;
- examiner un certain nombre de scénarios possibles, y compris des scénarios stressés, pour évaluer comment le profil de risque de TRCEL réagirait aux événements externes et internes.

3.4 Divulgence des postes d'administrateur du conseil d'administration

Au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2023, trois administrateurs ont occupé au plus un poste d'administrateur à l'extérieur de TRCEL.

3.5 Diversité

TRCEL s'engage à encourager l'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de notre main-d'œuvre, y compris en ce qui concerne les nominations au corps de gestion de TRCEL. Les nominations ou les nominations répétées au sein du corps de gestion seront donc en raison des avantages de la diversité pour faciliter les opinions indépendantes et la prise de décision éclairée.

TRCEL s'engage à s'assurer que le corps de gestion de TRCEL est composé de personnes possédant les compétences et l'expérience requises pour leur rôle, et que tous les membres du corps de gestion de TRCEL sont suffisamment bons, honnêtes et intègres, et que les membres du conseil favorisent la diversité en milieu de travail.

4. Objectifs et politiques de gestion des risques

4.1 Aperçu général

L'approche du conseil en matière de gestion des risques consiste à s'assurer que tous les risques importants sont définis, compris et gérés efficacement au moyen de contrôles et d'autres techniques d'atténuation des risques.

La gestion des risques est le processus qui consiste à définir les principaux risques pour la société lorsqu'elle atteint ses objectifs stratégiques, à établir des mesures de contrôle appropriées pour gérer ces risques et à s'assurer que des systèmes de surveillance et de production de rapports appropriés sont en place pour s'assurer que les mesures de contrôle demeurent robustes et évoluent avec le profil de risque de la société.

Les activités de la société l'exposent à certains risques prudentiels. La société prend régulièrement en considération les risques prudentiels et cherche à limiter les effets néfastes sur le rendement financier de la société.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la société. Les politiques de gestion des risques de la société sont établies pour repérer les risques auxquels la société est confrontée, pour établir des limites et des contrôles de tolérance au risque appropriés et pour surveiller les risques. L'appétence et les politiques en matière de gestion des risques sont régulièrement examinés afin de tenir compte des changements dans les conditions du marché et des activités de la société.

Un certain nombre de rapports sur les risques, comme les mesures quotidiennes des risques et les mesures des profits et pertes, sont produits au niveau de l'entreprise ou du bureau des opérations de négociation. Chaque bureau des opérations de négociation surveille les positions et les facteurs de risque par l'entremise de la plateforme de gestion des risques en temps réel de la société, et les violations sont transmises à un échelon supérieur par l'entremise du processus de gestion des risques. Toutes les opérations de négociation sont soumises à des contrôles exhaustifs avant et après la négociation, avec de nouveaux produits et de nouvelles demandes de limite soumises à un processus officiel de demande, d'examen et d'approbation, par l'équipe mondiale de gestion des risques. Les paramètres de risque clés sont surveillés à des fréquences appropriées au risque. Les niveaux de tolérance sont établis et suivis au moyen d'un examen trimestriel et du processus de gouvernance global de la société.

Le comité des risques se réunit chaque trimestre pour examiner les indicateurs de risque clés et est composé des chefs d'unité et les chefs régionaux des risques, du service juridique et de la conformité.

Le risque global du marché de la société est surveillé par le chef de la gestion des risques du Royaume-Uni. Le chef de la gestion des risques fait partie d'une fonction indépendante de gestion des risques mondiaux dans l'ensemble du groupe Tower.

4.2 Ventilation des objectifs et des politiques de gestion des risques par catégorie de risque

4.2.1 Risque du marché

Le risque du marché est lié au risque de cours et au risque de change sur les instruments financiers du portefeuille de négociation de la société. La société conclut un volume quotidien relativement élevé d'opérations, et le portefeuille de négociation est étroitement surveillé par l'équipe de gestion des risques, avec différentes limites de risque en place.

Les opérations intrajournalières et de fin de journée du portefeuille de négociation sont couvertes par les stratégies déployées avec des dérivés couvrant toute position sur les capitaux propres. Un régime d'essais de contrainte des risques de prix internes est en place et est régulièrement calculé et surveillé pour s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds propres en place pour atténuer les mouvements importants du marché dans

le portefeuille de négociation. Les tolérances et limites de risque sont approuvées par le comité des risques de la société chaque trimestre. De plus, la société gère le risque de change au moyen d'une surveillance quotidienne des positions par devise. En règle générale, la société cherche à couvrir les risques de change en devises autres que la monnaie fonctionnelle.

4.2.3 Risques opérationnels découlant de son activité quotidienne de flux négocié

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus automatisés inadéquats ou défectueux, de processus manuels ou de l'impact d'événements externes. Compte tenu de la nature des activités de la société, la société est exposée à des risques opérationnels dans tous les aspects de ses activités quotidiennes, principalement en raison de ses activités de négociation quotidiennes. Il existe une fonction de risque spécialisée qui définit et surveille tous les aspects du risque opérationnel, en évaluant les contrôles d'atténuation appropriés pour réduire toute incidence probable de perte.

Les risques de cybersécurité sont toujours présents dans notre environnement d'affaires et nous avons mis en place un certain nombre de mesures de contrôle pour atténuer qu'un tel risque se matérialise sous la forme d'une attaque de piratage ou d'un accès non autorisé à notre infrastructure de négociation. Ces mesures de contrôle font l'objet d'un examen constant et sont testées régulièrement.

4.2.4 Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsqu'un certain nombre de contreparties participent à des activités commerciales similaires, ou des activités dans la même région géographique, ou lorsqu'elles ont des caractéristiques économiques similaires qui pourraient affecter leur respect des obligations contractuelles de manière similaire en raison de changements dans les conditions économiques, politiques ou autres. Compte tenu du modèle d'affaires de la société, le risque de concentration existe sur les positions relatives qu'elle détient dans son portefeuille de négociation ainsi que sur la concentration de ses positions en espèces dans les différentes institutions de crédit avec lesquelles la société entretient des relations. La direction surveille la répartition des actifs et des éléments hors bilan par contrepartie et s'assure que la société a de multiples relations avec des institutions de crédit. Pour les sociétés de négociation exclusives, la concentration de l'endroit où le portefeuille de négociation est compensé est importante. À cette fin, la direction a augmenté le nombre de relations générales de compensation à plus d'une en 2021.

4.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à l'échéance. Compte tenu de la nature à court terme des activités de la société, le passif principal est le passif financier détenu à la juste valeur, les montants dus aux apparentés et les passifs du fonds de roulement, ce dernier étant principalement lié aux paiements de rémunération. Pour s'assurer qu'il y a suffisamment de ressources liquides disponibles, la direction doit effectuer divers scénarios de test de tension des risques de liquidité. Les résultats sont présentés au moins une fois par trimestre dans le but de s'assurer qu'il y a suffisamment de tampons disponibles pour répondre à ses responsabilités à l'échéance, dans des conditions normales et stressées. La société a peu d'appétence à avoir des actifs liquides importants sur son bilan en tout temps.

5. Portée de l'application

Les exigences de divulgation du MIFIDPRU 8 s'appliquent uniquement à TRCEL. La société ne fait pas partie d'un groupe consolidé à des fins de supervision consolidée et, par conséquent, la divulgation a été faite en solo.

6. Capitaux propres

La politique de la société est de rester bien capitalisée et financée à coup sûr. TRCEL maintiendra une solide base de capitaux pour soutenir le développement de l'entreprise et pour s'assurer que les exigences réglementaires en matière de capital sont respectées en tout temps.

Le tableau ci-dessous résume les capitaux propres réglementaires au 31 décembre 2023

Tableau 6

	31 décembre 2023 (en milliers de livres)
Capital-actions appelé	14 500
Réserve de contribution au capital	9 733
Autres réserves	69
Bénéfices non répartis vérifiés	16 962
Capital de niveau 1	41 264
Déductions	
Actifs d'impôt différé	(2 775)
Ajustement d'évaluation supplémentaire	(345)
Capital ajusté de niveau 1	38 144
Total des fonds propres	38 144
Fonds des actionnaires	41 264

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ordinaires. Il n'y a aucune restriction quant à la distribution des dividendes et au remboursement du capital.

7. Aperçu de l'exposition au risque selon le facteur K

Les risques liés au facteur K auxquels TRCEL est exposé sont décrits ci-dessous. Les méthodologies pertinentes de facteur K et les exigences qui en découlent au 31 décembre 2023 sont divulguées.

7.1 Facteur K : risque du marché

Le risque du marché est le potentiel de changement de la valeur des positions de placement en raison des changements du marché, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et de change, ainsi que les fluctuations des prix des positions de placement. Le risque du marché est directement affecté par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les instruments financiers sous-jacents connexes sont négociés. La société est exposée au risque du marché tant pour les portefeuilles intrajournaliers que pour les portefeuilles de nuit.

Le risque de change est le risque de perte en raison de la fluctuation des taux de change. Dans le cas des actifs et passifs non liés à la négociation, les expositions sont surveillées et, au besoin, réduites par des opérations au comptant en devises étrangères.

TRCEL est exposée aux éléments suivants du risque du marché :

- le risque de position sur ses titres de participation;
- le risque de change sur son portefeuille de négociation et son bilan global.

Pour le risque de position sur ses positions en actions, TRCEL applique le calcul K-NPR pour l'ensemble de son portefeuille de négociation brut. La méthode normalisée de mise en équivalence, détaillée aux articles 342 et 343 du CRR du Royaume-Uni.

Le tableau ci-dessous résume l'exigence relative au risque du marché selon le facteur K au 31 décembre 2023, avec 2022 en comparaison :

Tableau 7.1

Risque du marché selon le facteur K	31 décembre 2023 (en milliers de livres)	31 décembre 2022 (en milliers de livres)
Exigence relative au risque de position des capitaux propres	6 543	5 957
Exigence relative au risque de position en devises étrangères	4 043	2 548
Total	10 856	8 506

7.2 Risque de l'entreprise selon le facteur K

7.2.1 K-TCD : risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie est défini comme le risque que la contrepartie d'une transaction puisse être en défaut avant le règlement final des flux de trésorerie de la transaction. TRCEL négocie des contrats dérivés directement ou indirectement compensés par une contrepartie centrale (CCP). Par conséquent, la société n'est pas exposée à des positions qui pourraient attirer des frais de K-TCD.

7.2.2 K-CON – risque de concentration

Le K-CON est calculé conformément à MIFIDPRU 5.7. Les expositions importantes détenues par la société se rapportent aux institutions de crédit et à certaines entités affiliées du groupe Tower. Aucune exposition maintenue au 31 décembre 2023 (2022 : nul) n'a entraîné d'exigence supplémentaire en matière de fonds propres en vertu du calcul du K-CON.

7.2.3 K-DTF : flux quotidien négocié

Comme la négociation exclusive est l'activité principale de la société, le K-DTF est un élément important de la constitution du facteur K de la société. La société négocie principalement des titres dérivés sur actions négociés en bourse et des titres de participation au comptant, le tableau ci-dessous révélant que le K-DTF au 31 décembre 2023 est divisé en composantes dérivées et en actions au comptant, avec des données de comparaison :

Tableau 7.2.3

K-DTF	31 décembre 2023 (en milliers de livres)	31 décembre 2022 (en milliers de livres)
Flux d'opérations quotidien – opérations au comptant	842	1 094
Flux d'opérations quotidien – opérations dérivées	2 614	2 501
Exigence totale	3 456	3 595

8 K-FOR (exigence de frais généraux fixes)

8.1 Introduction

L'article 13 de l'Investment Firms Regulation (IFR) exige que la société dispose de fonds propres suffisants équivalant à au moins un quart des frais généraux fixes de l'année précédente. La société utilise les chiffres résultant du cadre comptable applicable, les Normes internationales d'information financière ou IFRS, qui est appliqué aux états financiers annuels vérifiés.

8.2 Calcul de la FOR

Le calcul ci-dessous dans le tableau 9, calculé conformément à MIFIDPRU 4.5, représente les frais généraux fixes pour les derniers états financiers vérifiés au 31 décembre 2023.

9. Exigences en matière de capitaux propres et d'adéquation du capital au 31 décembre 2023

Le tableau ci-dessous indique la position adéquate du capital pour la société au 31 décembre 2023, avec les données de 2022 en comparaison :

Tableau 9

Adéquation du capital	31 décembre 2023 (en milliers de livres)	31 décembre 2022 (en milliers de livres)
Exigence minimale permanente en capital	750	750
Exigence de frais généraux fixes (A)	7 751	5 052
Exigence totale du facteur K (B)	14 312	12 101
- Risque du marché	10 856	8 506
- Risque pour l'entreprise	3 456	3 595
Exigences relatives aux fonds propres (max. [A, B])	14 312	12 101
Capitaux propres	38 144	36 176
Surplus	23 832	24 075

10. Divulgations relatives à la politique de rémunération

10.1 Divulgations qualitatives

Compte tenu de la taille, de l'organisation interne et de la nature de la société, ainsi que de la portée et de la complexité de ses activités, la société a fait ses divulgations relatives à la politique de rémunération, comme l'exige le MIFIDPRU 8.6.

L'énoncé de politique de rémunération (« ÉPR ») est adopté chaque année par le conseil d'administration de TRCEL. Le chef de la direction supervise l'examen annuel et la mise à jour de l'ÉPR, qui comprend une analyse de toutes les nouvelles offres d'emploi et des données supplémentaires des services des ressources humaines et juridique. Le conseil d'administration a la responsabilité ultime de la mise en œuvre de l'ÉPR. La société fait partie d'un groupe plus large et, par conséquent, repose sur un comité de rémunération de groupe, et ce comité examine chaque année l'ÉPR.

Le régime de rémunération de TRCEL est composé du salaire de base (rémunération fixe), des avantages sociaux (rémunération fixe) et des primes (rémunération variable). Toutes les composantes sont déterminées de façon neutre.

Les primes discrétionnaires annuelles sont accordées en fonction du rendement financier de TRCEL et du rendement financier de la personne (pour les équipes de négociation, cela inclut le rendement de l'équipe concernée) ou du rendement non financier de la personne.

Les primes de rendement pour les négociations sont accordées aux membres de l'équipe de négociation admissibles. Les personnes admissibles reçoivent différents niveaux de participation aux bénéfices qu'elles génèrent pour TRCEL (ajustés en fonction des divers coûts liés à l'équipe du négociateur), le montant de la prime étant calculé à l'aide d'une analyse du ratio de Sharpe. Le rendement non financier d'une personne, y compris l'évaluation de sa conformité aux politiques et procédures de TRCEL, est également pris en compte lors de la détermination du montant de la prime.

TRCEL a défini des facteurs de risque importants (« FRI ») conformément aux règles applicables pour 2023 en ce qui concerne SYSC 19G.5. La compensation pour les FRI a été livrée conformément à SYSC 19G.6.

10.2 Divulgations quantitatives

Afin d'assurer la confidentialité, le tableau suivant représente tous les intervenants en matière de risques importants (y compris la haute direction et autres).

Tableau 10.2.1

Montant total attribué à tous les employés en 2023 (en milliers de livres)	Nombre d'employés	Fixe	Variable	Total
Tous les FRI	5	1 804	8 291	10 095
Autres employés	107	15 587	34 025	49 612
Total	112	17 391	42 316	59 707

Tableau 10.2.2

Montant total attribué aux FRI en 2023 (en milliers de livres)	Nombre d'employés	(en milliers de livres)
Rémunération variable garantie	Nulle	Nulle

Indemnités de départ	Nulle	Nulle
Total de l'indemnité de départ la plus élevée accordée	S. O.	S. O.

Tableau 10.2.3

Montant et forme de rémunération variable attribuée en 2022	Non différé	Différé	Total (en milliers de livres)
Total	2 802	5 489	8 291
Espèces	2 802	1 244	4 046
Non en espèces	–	4 245	4 245

Tableau 10.2.4

Montant et forme de rémunération variable attribués au cours des années précédentes	Acquisition en 2023	Acquisition dans les années à venir	Total (en milliers de livres)
Total	–	7 083	7 083

Aux fins de confidentialité, la rémunération différée variable accordée durant les années précédentes à deux personnes n'a pas été divulguée, car la divulgation pourrait entraîner la violation de la confidentialité de renseignements personnels.

11 Politique de placement (MIFIDPRU 8.7)

La société ne détient aucune action dans une société dont les actions sont autorisées à négocier sur un marché réglementé représentant 5 % ou plus du total des droits de vote de cette société.